

## DÉBAT DE L'ENTRE-DEUX-TOURS

# La direction doit nous défendre

**Qui sont-ils ? Qui sont ces candidats à la fonction suprême de cette 5ème république pour bafouer ainsi des principes fondateurs comme la liberté de la presse et l'indépendance de l'audiovisuel public ?**

Le président du Rassemblement National a donc clairement fait savoir que Marine Le Pen n'accepterait pas la présentatrice du 20 heures de France 2 comme modératrice du débat de l'entre-deux-tours. Et le candidat-président Emmanuel Macron ne serait pas non plus très fan de la présentatrice du 20 heures de France 2.

L'argument tombe comme un couperet : la journaliste serait trop « hostile » à la candidate du Rassemblement National. Autrement dit, pas assez docile pour celles et ceux qui briguent la plus haute fonction de la 5ème république ? C'est purement inadmissible.

Le SNJ condamne ces propos et réaffirme que les journalistes de France Télévisions travaillent en toute indépendance. Notre métier n'est pas de faire allégeance aux politiques pour avoir le droit de les interviewer, et ceci est valable également pour « Elysée 2022 », où des politiques mettent parfois des vetos sur certains journalistes pressentis.

Nous ne placerons évidemment pas sur le même plan la représentante de l'extrême-droite et le candidat-président qui lui est opposé pour ce second tour. Mais les réflexes sont les mêmes et ils portent atteinte à la liberté de la presse. Entre celle qui veut vendre le service public au privé, et celui qui souhaite supprimer la redevance, c'est la crédibilité, les moyens, et l'existence même de notre conception de l'information qui sont aujourd'hui en jeu.

Mais avant le seul verdict qui compte, celui des urnes, le SNJ dénonce le mode de désignation des présentateurs(-trices) du grand débat qui aura lieu le 20 avril. Au nom de quoi les états-majors des candidats auraient-ils le droit de récuser un ou une journaliste ? Les chaînes organisatrices, France 2 et TF1, doivent avoir toute latitude pour choisir, en respectant le critère de parité, les noms des journalistes-arbitres de cet événement déterminant de l'entre-deux-tours.

Ce droit de véto ou de récusation d'un autre temps doit être aboli dans les plus brefs délais. Car il contribue à semer le doute sur d'éventuelles connivences entre les journalistes et le pouvoir politique !

Le SNJ exprime tout son soutien envers la présentatrice du 20 heures de France 2, Anne-Sophie Lapix, et demande un rendez-vous au directeur de l'information du groupe France Télévisions. Laurent Guimier doit lui aussi, au nom de la liberté de la presse et du service public, œuvrer dans le but d'établir une barrière étanche entre les politiques et les rédactions. Les candidats qui restent en lice pour le second tour doivent entendre ce message clair : l'information de service public et les journalistes ne sont pas aux ordres, et il faut vite mettre un terme à ce système qui entretient la confusion et concourt à décrédibiliser notre profession.

Paris, le 13 avril 2022